



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

et Surveillants Brigadiers Non-Gradés



REMISE DU RAPPORT 2014 DE LA CGLPL Mme Adeline HAZAN

A UNE DELEGATION REPRESENTANT LE SPS NATIONAL LE 31 MARS 2015

Une Délégation du SPS composée de **Mr Philippe KUHN**, délégué régional DI de Paris et de **Mr Julien DERNONCOURT**, secrétaire local adjoint de la MA de Villepinte a été reçue le 31 mars 2015, à 10h00 dans les locaux de la CGLPL (Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté) situés au 16/18 Quai de la Loire, Paris 19ème.

Nous avons fait la connaissance de **Mme Adeline HAZAN** nommée depuis juillet 2014 au poste de CGLPL précédemment occupé par **Mr Jean-Marie Delarue** pendant 7 ans.

Elle a souhaité rencontrer notre syndicat pour d'une part nous remettre son rapport de 2014 mais surtout pour échanger avec nous sur divers sujets :

– Les moyens mis en œuvre dans la lutte contre « la radicalisation » dans les prisons :

Nous avons dénoncé **le manque de moyens humains et matériels** apportés dans toutes les détentions de France (manque plus de **1000 surveillants** postes vacants et départs en retraite non remplacés), **Mme HAZAN** nous a demandé ce que nous pensions de la mise en place **du service renseignement**, nous avons répondu que la principale source de renseignement c'est le surveillant qui la donne en étant au quotidien au cœur des détentions, sans eux, pas de renseignements. Nous avons pu évoquer les « coïncidences » dans l'affaire de **l'HYPERCACHER** : les autres mis en examens ont tous été en contact, travaillé avec **Coulibaly** à la buanderie de la MA de Villepinte.

Elle s'est rendue à Fresnes, au quartier dédié aux détenus « radicaux », elle a pu se rendre compte par elle même de la difficulté rencontrée par les agents au quotidien (*le rapport paru le 16 mars est éloquent*). Nous lui avons rappelé que nous venions de rencontrer la commission d'enquête sur les réseaux djihadistes le 17 mars dernier et elle a souhaité que nous lui remettions notre rapport : chose faite.

– La politique de récession menée par la DAP :

Nous lui avons fait part de la « chasse » aux heures supplémentaires, aux postes fixes, les économies qui doivent être faites sur tous les postes y compris les dépenses sur la sécurité des personnels, afin de récupérer de l'argent pour mettre en place le fameux plan de déradicalisation. Elle nous a avoué s'en être rendu compte lors de ses visites.

– La problématique de l'article 57 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 :

Nous avons pris soin de bien argumenter sur les fouilles, au retour des parloirs, des promenades que beaucoup trop de choses rentraient dans nos détentions (drogue, téléphones portables, argent, armes). A la réponse de Mme HAZAN mettant en avant **la dignité des personnes nous avons répondu oui, mais pas au prix de la sécurité des personnels**. Nous avons pu nous rendre compte qu'il y avait là un désaccord, pas complètement illogique(de son point de vue).

– Le sujet qui fâche, autoriser le téléphone portable en détention :

Nous avons écouté son point de vue, pouvoir donner la possibilité aux personnes détenues de pouvoir maintenir les liens familiaux plus facilement en appelant avec un téléphone bloqué, numéros restreints et bien sur sous contrôle de l'administration pénitentiaire, mettant en avant aussi les problèmes de confidentialité lors des communications.

Nous avons enchaîné aussitôt : comment faire la différence entre un « portable autorisé et un portable non autorisé » en service de nuit par exemple, qui surveillerait ces échanges téléphoniques ? En sachant que nous sommes déjà en sous effectif de toutes parts !

Et la sécurité, la crédibilité de notre profession trop souvent mise à mal (vidéos sur internet, réseaux sociaux, médias..)

Nous lui avons rappelé qu'il existait déjà des cabines téléphoniques dans les détentions, peu ou pas utilisées, car nous savons pertinemment que les téléphones sont utilisés à d'autres fins (trafic, contacter des appuis extérieurs lors d'une extraction, faire pression sur des victimes etc..).

Notre réponse dans tous les cas de figure, sur ce sujet, est restée la même c'est **NON !**

– La surpopulation pénale :

Nos avis se sont rejoints sur cette question là, certaines situations sont parfois incompréhensibles, les alternatives à l'incarcération pas toujours utilisées à bon escient. Les trop nombreux matelas au sol dans les quartiers arrivants (la volonté de Mme HAZAN étant de rendre obligatoire la régulation des arrivants selon la capacité d'accueil des établissements).

– L'accès au soins :

difficile par manque de personnels (médical, surveillants),de nombreuses lettres arrivant à la CGLPL concernant les soins médicaux. Les problèmes engendrés par les gardes statiques dans les hôpitaux.

En conclusion, nous avons trouvé une écoute très attentive, Mme HAZAN a pris de nombreuses notes, elle nous a demandé, après lecture de son rapport, de lui faire remonter nos remarques.